

RESSOURCES MENSUELLES		Frais d'inscription	au choix		
			9 prélèvements mensuels	3 règlements trimestriels	1 règlement annuel
<b>A</b>	Jusqu'à 1050 €	<b>175 € payables à l'inscription*</b>  <i>*dont 5 € de contribution solidaire volontaire</i>	<b>42.25 €</b>	126.75 €	380.25 €
<b>B</b>	de 1051 à 1470 €		<b>52.25 €</b>	156.75 €	470.25 €
<b>C</b>	de 1471 à 1890 €		<b>65,55 €</b>	196.65 €	589.95 €
<b>D</b>	de 1891 à 2415 €		<b>80.55 €</b>	241.65 €	724.95 €
<b>E</b>	de 2416 à 3150 €		<b>105.55 €</b>	316.65 €	949.95 €
<b>F</b>	Plus de 3 150 €		<b>117.80 €</b>	353.40 €	1060.20
<b>FCIL ATSEM</b>			<b>94.45 €</b>	283.35€	850.05 €

Chaque enfant supplémentaire inscrit au lycée bénéficie de 15 % de réduction.

**Règlement :**

Possibilité de régler mensuellement par prélèvements bancaires le 6 du mois (du 6 octobre au 6 juin), ou trimestriellement en ligne sur le site EcoleDirecte ou par chèque

**Réinscription :**

Même tranche tarifaire que l'année précédente. Si changement de situation, merci de fournir des justificatifs (photocopies du dernier avis d'imposition et les 3 derniers bulletins de salaires)

**Assurance scolaire :**

L'assurance individuelle accident est incluse dans les frais de scolarité

**Restauration**

6.20 € : Repas demi-pensionnaire

7.00 € : Repas occasionnel

Le règlement s'effectue en ligne sur le site EcoleDirecte (ou par chèque)

**Contribution solidaire TOUS UNIS POUR L'ÉDUCATION**

Afin de venir en aide aux familles ou établissements en difficulté, un fonds de solidarité a été créé dans le réseau salésien. Une contribution volontaire de 5 euros par élève est incluse dans les frais d'inscription pour le compte de la Fondation Salésienne Pastré.

Pour aller plus loin, et si vous le pouvez, nous vous invitons à transformer cette contribution en un don d'un montant supérieur ou égal à 20 euros et de profiter de la réduction fiscale de la Fondation Salésienne Pastré (défiscalisé de vos impôts à hauteur de 66 %).

